

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 Avril 2021 à 20h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Mr DUMONTET Jean-Jacques Maire.

Présents : DUMONTET Jean-Jacques ; MEYNARD Michel ; CLAUZADE Annick ; CATUS Jérémy ; LANDORMY Éric ; PREVOST Laurent ; NORMAND Catherine ; PRINCE Christophe ; AUTEF David ; GAUMY Delphine ; CHARLIER Régine

Absences excusées : DUPONCHEL Marc-Antoine ; BROUSSOU Laurent ; LANSADE Suzy

Absents : VERLHAC Jean-Claude ;

Procuration : 0

Secrétaire de séance : Jérémy CATUS

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 Mars 2021

I - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - Approbation du BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le maire présente les propositions de vote du budget logement social qui s'équilibre comme suit pour l'année 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	664 231,59	664 231,59
INVESTISSEMENT	493 437,73	493 437,73
TOTAL	1 157 669,32	1 157 669,32

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote le budget ainsi équilibré pour l'année 2021

II-BUDGET LOGEMENT SOCIAL - Approbation du BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le maire présente les propositions de vote du budget logement social qui s'équilibre comme suit pour l'année 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 267,40	12 267,40
INVESTISSEMENT	93 361,97	93 361,97
TOTAL	105 629,37	105 629,37

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget ainsi équilibré pour l'année 2021 :

- vote le budget ainsi équilibré pour l'année 2021

III- Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la notification des bases d'imposition et des allocations compensatrices allouées par l'Etat relatives à l'exercice 2021.

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 40.75 % (14,77 % commune + 25,98 % département)

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 102.87 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces propositions

Remarque de Monsieur Dumontet :

Les taux de taxe foncière bâtie de 2021 sont votés par les communes par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du taux du département.

Cette réforme n'aura pas d'impact sur les bases d'impositions des redevables.

IV - Vote des subventions 2021

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'exercice 2021 les subventions suivantes aux diverses associations locales et départementales :

OCCE COOP SCOLAIRE PAZAYAC - arbre de Noël	1 800 €
OCCE COOP SCOLAIRE – B.C.D.	350
Asso FNATH section Terrasson	150
Asso Prévention routière	150
Asso Comice Agricole du Grand Terrasson	150
Asso Don du sang	150
Asso Restos du cœur	200
Asso Feuil'avenir La Feuillade	200
AssoTerrassonnais infos (Evanews)	200
Asso Itinérance culturelle Terrasson	500
Asso FNACA Terrasson	150
APAJH Périgord Noir	150
Asso Les P'tits Loups	500
Divers	350
MONTANT TOTAL	5 000 €

V- Désignation d'un correspondant Défense

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide de** désigner Madame Régine CHARLIER correspondant défense.

VI - Renouveau de la dérogation pour le maintien des rythmes scolaires actuels

Depuis la rentrée scolaire 2017, l'introduction d'un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans le décret n°2017-1118 du 27 juin 2017 nous a permis d'adopter le rythme scolaire de 4 jours pour l'école de Pazayac pour une durée de 3 ans

Cette dérogation est arrivée à son terme à la rentrée scolaire 2020-2021. Aussi, Monsieur Le maire doit présenter une nouvelle demande de dérogation scolaire.

La commune a la possibilité d'opter pour un retour à une organisation type 4,5 jours ou de renouveler la demande de dérogation type 3 (rythme actuel) en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours et procédera à nouveau à une demande de dérogation.

VII- Accord de principe pour la réalisation de travaux d'effacement et/ou d'enfouissement des réseaux électriques rue du 11 novembre - rue du coteau

Les réseaux aériens électriques et de télécommunications sont aujourd'hui considérés comme une pollution visuelle. L'enfouissement des réseaux, permet à la fois de contribuer à l'embellissement d'un bourg mais aussi de réduire l'exposition de ces réseaux aériens aux intempéries. Pour ce faire, il est nécessaire de programmer les travaux bien en amont.

La mise en œuvre d'une telle démarche doit se matérialiser, tout d'abord, par la prise d'une délibération de principe. Les opérations sont ensuite programmées dans le temps. Au préalable, le Conseil Municipal sera, à nouveau, consulté.

A ce titre, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de ces travaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le projet exposé dans la présente délibération
Donne un accord de principe pour le projet d'enfouissement

VIII - Mise en place d'un échéancier pour la réparation des lampadaires défectueux

La commune de Pazayac, adhérente au SDE de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public, et, a mis, à disposition du Syndicat, ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Après un premier diagnostic, il s'avère que 48 foyers lumineux sont considérés comme défectueux. Il est nécessaire, à ce titre, d'organiser des travaux de maintenance. Afin d'optimiser cette intervention (utilisation de même matériau, mêmes lampes ...), il serait judicieux de prévoir ces travaux sur une année. Ces derniers pourraient être effectués en 2023.

L'assemblée délibérante doit, dans un premier temps, valider le recensement des foyers lumineux défectueux réalisé par le SDE 24.

Un chiffrage sera, ensuite, établi suivant un échéancier précis. Au préalable, le conseil municipal sera, à nouveau, consulté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le dossier qui lui est présenté

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir

IX - Prise de compétence Autorité Organisationnelle de la Mobilité (AOM) par la communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 2021.051, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a délibéré favorablement sur la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales la Communauté de Communes a sollicité les Communes membres, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire, et que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification, leur décision sera réputée favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'accepter la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Communauté de Communes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

X Divers

TRAVAUX LOGEMENT SOCIAL

Les travaux avancent correctement. Monsieur Dumontet précise à l'assemblée qu'il est possible d'aller le visiter pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux.

PROGRAMME – TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Dumontet propose à la commission voirie de faire un premier tour d'horizon afin de lister les voies communales ayant le plus besoin de travaux de réparation. La priorité sera donnée aux voies les plus abimées. Les travaux seront réalisés suivant une enveloppe budgétaire impartie.

Le premier travail pour la commission voirie est de lister les voies nécessitant des travaux de réfection afin de lancer une consultation auprès de différents prestataires. Le but étant de commencer les travaux au plus tôt.

ALIENATION CHEMIN RURAL – DAUDEVIE

La commissaire enquêtrice est venue en Mairie pour prendre connaissance du dossier et s'est rendue, également, sur place avec Monsieur Dumontet et Monsieur Meynard.

Dates prévisionnelles de la procédure d'enquête publique :

24/05 : publication dans la presse + affichage sur les lieux

08/06 : ouverture de l'enquête publique (+ permanence en mairie)

22/06 : clôture de l'enquête (+ permanence en mairie)

22/06 : remise du rapport + avis motivé de la commissaire enquêtrice à Monsieur Le Maire

ACCES SECURISE DE MANEYROL

- RAPPEL SUR LES TRAVAUX ENVISAGES

Renforcement du chemin rural avec création d'une raquette de retournement sur la propriété, aménagement qui permettrait aux services publics dont le SIRTOM de collecter les ordures ménagères en toute sécurité.

Le propriétaire du terrain est prêt à vendre pour permettre cet aménagement. Le recours à un géomètre est impératif afin de définir les limites ainsi que la superficie de la bande de terrain à acquérir. A l'issue de ce bornage, un acte administratif sera rédigé afin d'entériner cette transaction.

Monsieur Le Maire doit demander à la société GILMER un devis concernant les travaux de terrassement au niveau du chemin et du talus.

Monsieur MANIERE resterait, dans un premier temps, sur la création de 2 lots.

Le recul des 75 mètres imposé, actuellement, par le PLU et impactant cette parcelle sera revu au moment de l'élaboration du PLUI.

L'assemblée ne souhaite pas statuer pour le moment et attend de recevoir le chiffrage des travaux à réaliser

- AVANCEE DU DOSSIER

La société GILMER n'a pas encore transmis son devis

ELECTIONS CANTONNALE ET REGIONALE

Les dates des 2 scrutins ont été modifiées : ils se tiendront respectivement les 20 et 27 juin. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que chacun devra se rendre disponible afin de pouvoir assurer les permanences liées à la tenue des bureaux de vote.

RECLAMATION DE LA PART D'UN ADMINISTRE

Un administré est venu en Mairie pour signaler les désagréments que lui causent les branchages d'un arbre situé en bordure de sa propriété. Suivant ses recherches, celui-ci se trouverait derrière ses bornes. Par conséquent l'entretien de cet arbre serait du ressort de la commune. A ce titre, il souhaite que la commune procède soit à l'élagage soit à l'abattage de cet arbre.

Il est convenu, à la majorité, par l'ensemble du Conseil Municipal, de procéder à l'abattage de cet arbre puisque le problème rencontré sera récurrent.

VACCINATION COVID

La vaccination de nos aînés se poursuit. Monsieur Le Maire remercie les adjoints qui, chaque semaine, les véhiculent à Sarlat.

SIRTOM

Monsieur LANDORMY fait part à l'assemblée qu'une nouvelle convention a été mise en place avec un organisme de recyclage des textiles depuis janvier 2021. Celle-ci va permettre de collecter tous les textiles et chaussures, même abîmés.

Il précise que des bornes "LE RELAIS" ont été mises en place dans les déchetteries du SIRTOM de Brive et qu'il va certainement y en avoir d'autres réparties dans différentes communes. L'objectif étant de collecter et donc de recycler un maximum. Afin de diffuser le plus largement possible ces informations, nous avons la possibilité d'utiliser les différents panneaux d'affichage de la commune ainsi que le site internet de la commune.

Il fait part aussi à l'assemblée que le coût de la redevance va augmenter de 3% cette année pour les particuliers (+2% pour les professionnels), et ceci pour trois raisons :

- augmentation du volume de déchets dans les bacs marrons, ce qui augmente donc le coût pour le traitement, lié en même temps à une baisse du volume du recyclage dans les bacs jaunes

- Certains organismes de recyclage ont réduit leur prix d'achat allant jusqu'à diviser par 2 pour le plastique par exemple, ce qui par conséquent baisse les recettes pour le SIRTOM.

- Baisse des subventions de l'ADEME et autres éco-organismes.

PROBLEME DE VITESSE SUR LA RD 6089

Monsieur LANDORMY fait part à l'assemblée d'un incident qui s'est produit la semaine dernière sur la portion entre la sortie de Daudevie et le rond-point pour rejoindre le Gour. Une voiture a heurté avec son rétroviseur la main d'un cycliste. Il précise que le cycliste n'a pas été blessé.

Il avait déjà été signalé l'année dernière qu'il était dangereux de circuler à pied ou à vélo le long de la départementale car les véhicules roulent, de façon générale, trop vite.

Monsieur Le Maire appelle régulièrement les gendarmes pour signaler ce problème de vitesse. Les aménagements sur cette route sont limités du fait de sa fréquentation puisqu'elle est aussi bien empruntée par des véhicules légers que des poids lourds voire des convois exceptionnels.

Un aménagement type trame verte serait effectivement la solution mais la commune n'a pas les moyens financiers pour engager de tels travaux.

La mise en place d'un feu tricolore intelligent serait une solution alternative. Celui-ci a pour fonction de se déclencher dès que les automobilistes franchissent la vitesse autorisée.

Autre information concernant la RD 6089

Vendredi 23/04, l'entreprise EUROVIA va effectuer des travaux sur le rampant du plateau à Daudevie afin d'adoucir le passage des véhicules et de diminuer ainsi le bruit.

BULLETTIN MUNICIPAL

Les entreprises qui souhaitent avoir un encart publicitaire dans le prochain bulletin municipal doivent se faire connaître en Mairie.

PROBLEMES AU CIMETIERE

Très souvent, les entreprises qui interviennent dans le cimetière le font sans autorisation. Elles arrivent à rentrer malgré la présence d'un cadenas.

Il est suggéré de mettre en place un cadenas à code et de diffuser une information assez large selon laquelle toute intervention dans le cimetière de Pazayac doit être précédée d'une demande auprès de la Mairie.

Il est, également, constaté par les agents communaux que ces mêmes entreprises déversent du ciment, des gravats etc... dans les bacs à poubelles. Ce qui rend d'autant plus compliqué leur travail en matière de tri.

Il est proposé d'enlever les poubelles, de nettoyer et réhabiliter la fosse.

Fin de séance 22h45